Contribution de Jean-Pierre HOULLEMARE, Maire de TRIEL-SUR-SEINE (78) – 1er octobre 2007

Dans le cadre de la répartition des fonds publics, je demande la révision des critères de répartition de subventions de l'Agence de l'Eau.

Les habitants des communes, qui ont traité depuis toujours le traitement des eaux en séparatif, sont pénalisés car les équipements sont dimensionnés par des réseaux unitaires.

Le traitement des populations n'est pas équitable.